

## MODE D'EMPLOI

La taxe d'apprentissage est un impôt versé par les entreprises afin de contribuer au financement de la formation professionnelle dans les lycées. Il est intégré à la CUFPA Contribution Unique à la formation Professionnelle et à l'apprentissage. C'est le seul impôt librement affecté par les entreprises aux écoles de leur choix. Le versement de la part "hors quota", se fait directement au lycée.

## VOTRE VERSEMENT EN 3 ÉTAPES

### ÉTAPE 1

Remettez ce coupon à votre comptable ou à votre service comptabilité

### ÉTAPE 2

Demandez lui de mentionner dans votre bordereau de versement

• **la part Hors Quota**  
au lycée Rosa PARKS(UAI 0850027T)

• **la part Quota**  
au OPCO et/ou OPCA

### ÉTAPE 3

Calendrier de versement :

- **1er acompte** 60% du montant total **avant le 1/03/2021**
- **2eme acompte** 39% du montant total **avant le 15/09/2021**
- **Date du solde à définir**

Possibilité de verser la totalité de la part hors quota en une fois.



## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

## Pourquoi nous soutenir ?



**Eric Davy**, *Proviseur du lycée Rosa PARKS et directeur du CFA E.N 85*

« Avec la taxe d'apprentissage vous disposez d'un puissant levier pour l'amélioration des conditions d'enseignement dans notre établissement. Ainsi, c'est grâce à votre contribution qu'année après année, Rosa PARKS se maintient dans le peloton de tête des lycées ligériens. Alors, cette année encore, pour nos jeunes et pour votre entreprise, faites le choix de l'avenir. »



**Jean-Luc Lacoste**, *Directeur Délégué aux Formations*

« La taxe d'apprentissage est un investissement stratégique pour le développement de votre entreprise. En choisissant le Lycée Rosa PARKS, vous financez du matériel ou des compléments de formations pour vos futurs collaborateurs. »



**Olivier Personnaz**, *Directeur Technique*

« Votre soutien financier est un gage de confiance. Votre confiance est indispensable à l'efficacité de nos actions pédagogiques. »



**LYCÉE ROSA PARKS**

29 bd Guilton  
85000 La Roche-sur-Yon  
Tel. 02 51 36 46 00 -

<https://rosa-parks.paysdelaloire.e-lyco.fr/>

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



En 2020, grâce à la taxe d'apprentissage, vous avez contribué à la qualité de la formation de nos 1600 élèves et apprentis.

Investissez dans **L'AVENIR**  
des **JEUNES** et de vos  
**FUTURS COLLABORATEURS**

LYCÉE ROSA PARKS





*Ensemble, développons un partenariat école/entreprise et formons vos futurs collaborateurs.*

- **Bacs généraux et technologiques STI2D**
  - **Bâtiment et TP**  
CAP (maçonnerie, peinture, canalisations et constructeur de routes)  
BAC PRO assistant d'architecte  
BTS bâtiment  
BAC PRO, BTS et licence pro étude et économie de la construction
  - **Energie**  
BAC PRO TISEC (Installation de systèmes énergétiques et climatiques)  
BTS FED  
BAC PRO métiers de l'électricité
  - **Bois et agencement**  
CAP menuisier fabricant  
2 BAC PRO (menuisier agencier et fabrication bois)  
BTS Etude et Réalisation d'Agencement
  - **Transport routier**  
BAC PRO transport routier de marchandises  
CAP Conducteur routier marchandises
  - **Automatisme et fabrication mécanique**  
BAC Pro usinage  
2 BTS (productique et automatisme)  
Licence pro automatismes et robotique
  - **Maintenance TP et manutention**  
BAC PRO maintenance matériels TP  
CAP maintenance des véhicules de transport routier
  - **Pharmacie**  
BP préparateur en pharmacie
- Formations avec apprentissage

*En tant que partenaire, nous nous engageons à :*

- maintenir des formations de qualité, en adéquation avec le monde économique
- vous aider dans le recrutement de vos apprentis, de vos stagiaires ou de vos futurs collaborateurs
- aider au développement des entreprises en favorisant l'innovation et le transfert technologique.

### Nos réalisations en 2020

- Acquisition d'un robot polyarticulé
- Financements de nos projets de Bacs professionnels et BTS
- Fonctionnement des formations professionnelles
- Casque hololens V2
- Hayon pour équiper un porteur en conduite routière,
- Mini pelleuse en maintenance TP
- Remise aux normes du système de métrologie
- Porteur en conduite Routière

Tous les détails de nos formations sur notre site <https://rosa-parks.paysdelaloire.e-lyco.fr/nos-formations/>

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

# Comment nous soutenir ?

Lycée Rosa PARKS  
UAI 0850027T



La collecte de la TA permet au lycée Rosa PARKS d'investir dans les équipements performants conformes aux besoins de la formation.

*NB : elle peut être versée en nature en accord avec les responsables du lycée.*

### Nos projets en 2021

- Rénovation de la Centrale d'air
- Acquisition d'un scanner bâtiment 3D
- Acquisition du logiciel de traitement des données numériques scannées
- Raboteuse bois en menuiserie
- Renouvellement des théodolites
- Machine d'électro-érosion
- Rénovation du laboratoire STI2D

**Le versement de votre Taxe d'apprentissage s'effectue directement à l'établissement**

**A partir de 2020** les entreprises redevables de la TA s'en acquittent au titre de l'année en cours.

**1/03/2021 :**  
versement d'un acompte de 60% assis sur les rémunérations versées en 2020.

**15 septembre 2021 :**  
versement d'un acompte de 39% sur les rémunérations versées en 2020

**date à confirmer**  
versement du solde de la TA relatif aux rémunérations versées en 2020.

A compter des rémunérations versées en 2022 cela se fera à l'URSSAF.

Possibilité de verser la totalité de la part hors quota en une fois.

### BORDEREAU de versement

Merci pour votre reversement du solde de la taxe d'apprentissage. Dès réception de ce document accompagné de votre règlement, un reçu libérateur vous sera envoyé.

**Le règlement peut s'effectuer :**

- soit par virement (RIB ci-dessous),
- soit par chèque à l'ordre de :

Agent comptable du Lycée Rosa PARKS

#### Votre entreprise

Vos coordonnées :

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

N° Siret :

#### Contact entreprise

Nom/prénom :

Fonction :

Tel :

Mail :

#### Reversement du Solde

(entre le 01/01/20 et le 31/05/2020) voir échéancier

Montant reversé :

Mode de paiement : Virement  Chèque

#### Coordonnées bancaires pour le Virement :

IBAN : FR 76 1007 1850 0000 0010 0051 064

BIC : TRPUFRP1

Titulaire du compte :

LYCEE ROSA PARKS PAR L'AGENT COMPTABLE

#### Ce document est à retourner soit :

• Par mail : [gestionnaire.0850027t@ac-nantes.fr](mailto:gestionnaire.0850027t@ac-nantes.fr)

• Par courrier : Lycée Rosa PARKS  
29 Bd Gaston Guiton 85000 La Roche sur Yon

• Contact Diana Naulleau :  
02-51-36-46-00 ou 07-86-13-05-79

